



Charte de bon usage d'Internet et du multimédia

Médiathèque Victor Hugo de Montlignon

17/03/21

La Médiathèque Victor Hugo de Montlignon met à la disposition de ses adhérents sur place : la consultation de tablettes, des postes informatiques exigeant une identification, un accès wifi libre et gratuit, un service d'impression et de photocopies. La présente charte, associée au Règlement Intérieur de la Médiathèque a pour but de préciser les conditions d'utilisation des moyens et des ressources de la Médiathèque et les responsabilités des utilisateurs en accord avec la législation.

1. Le prêt sur place de tablettes :

Tout usager de plus de 14 ans inscrit à la Médiathèque peut emprunter sur place gratuitement et pendant 1 heure une tablette après avoir signé la déclaration de responsabilité liée au règlement de ce service.

2. Utiliser un poste informatique :

La consultation sur les postes informatiques est ouverte aux usagers inscrits ayant une carte en cours de validité. Les usagers de moins de 14 ans peuvent consulter ses postes uniquement sous la responsabilité d'un adulte accompagnateur. Les identifiants et mots de passe fournis par la Médiathèque sont strictement personnels. Un poste ne peut être utilisé que par 2 personnes à la fois sauf dans le cas de formations proposées par la Médiathèque. La durée de consultation est limitée à 1 heure par usager et par jour en cas d'affluence.

Les utilisateurs s'engagent à :

- Signaler toute anomalie constatée.
- Respecter le matériel.
- Ne pas commettre d'infraction à la législation en vigueur (piratage, vandalisme, non-respect du droit d'auteur...).
- Ne pas utiliser de sites de jeux en ligne qui pourraient réduire la qualité du service

La Médiathèque met à votre disposition :

- Accès à Internet.
- Utilisation des outils bureautique et une sélection de logiciels.
- La possibilité de sauvegarder votre travail sur clé usb et disque dur externe.
- Un service d'impression à partir des postes dédiés (pour plus d'information voir ci-dessous).

Le personnel de la Médiathèque est à l'écoute de vos propositions d'installation de logiciels qui seront étudiées.

La Médiathèque prévient les usagers :

- Qu'elle ne peut être tenue pour responsable des contenus parfois choquants d'Internet.
- Qu'elle ne peut être tenue pour responsable d'une mauvaise utilisation du matériel et/ou d'Internet (ex : oubli de sauvegarde, non-respect d'une procédure de déconnexion, piratage de compte personnel, consultation sur site non sécurisé...). Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les services qu'il utilise assurent un bon niveau de sécurité avec par exemple une liaison chiffrée (protocole https).
- Que le personnel est habilité à couper toute connexion d'un usager ne respectant pas la législation en vigueur ou toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public.

3. Utiliser l'accès internet avec son propre matériel (ordinateur portable, smartphone...) :

Les usagers munis d'un ordinateur portable, de smartphone et de tablettes peuvent se connecter à internet via le réseau WIFI de la Médiathèque. L'inscription à la Médiathèque n'est pas obligatoire cependant les usagers doivent se créer un compte et prendre connaissance de cette charte.

Les utilisateurs s'engagent à :

- Respecter la législation en vigueur sur Internet
- Ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, à l'intégrité de l'outil informatique
- Ne pas créer une fausse identité

La Médiathèque s'engage :

- A ne pas transmettre les données personnelles recueillies lors de la création du compte wifi
- A ne pas divulguer les informations de connexions collectées lors de l'utilisation. Il peut être fait exception à cette règle suite à la demande des autorités publiques ou judiciaires.

Conformément à la loi du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne, à la loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et à la loi du 28 octobre 2009 portant sur la propriété littéraire et artistique sur internet (HADOPI 2), les données de trafic sont conservées pendant 1 an et pourront être transmises à la demande des autorités publiques ou judiciaires.

4. Impressions à partir des postes informatiques :

Toute impression doit se faire dans le respect de la législation en vigueur sur la propriété intellectuelle. La Médiathèque Victor Hugo ne pourra être tenue responsable d'une infraction commise par ses usagers.

La gestion des impressions est gérée par le module complémentaire BOM.Net qui permet d'associer à un compte lecteur un crédit d'impression.

La bibliothèque n'ayant pas de régie, l'achat de carte d'impression s'effectue en mairie. Le crédit d'impression sera ajouté sur le compte de l'utilisateur à l'accueil de la Médiathèque contre remise de la carte d'impression acquise au préalable.

A chaque impression, le crédit est décompté par le module BOM.net qui informe à chaque fois du nombre d'impressions restantes...

Grille tarifaire pour les impressions :

	Prix
Cartes de 10 unités	1.5 euros
Cartes de 50 unités	7 euros

Une impression en noir et blanc A4	1 unité
Une impression en couleur A4	2 unités

5. Reproduction de documents / Photocopies :

Toute reproduction doit se faire dans le respect de la législation en vigueur sur la propriété intellectuelle. La Médiathèque Victor Hugo ne pourra être tenue responsable d'une infraction commise par ses usagers.

Les reproductions de documents mis à disposition ou prêtés, effectuées à l'aide des appareils personnels des utilisateurs sont réservées à un usage personnel, gratuit et limité au cercle de la famille.

En raison des droits négociés par les bibliothèques, la reproduction partielle ou totale des documents sonores, visuels, multimédia ou numériques est formellement interdite, à l'exception des documents libres de droit. Dans le cas de livres, le nombre de pages à reproduire ne peut excéder 10% du contenu de l'ouvrage. Dans le cas des périodiques, le nombre de pages reproduites ne peut excéder 30% du contenu rédactionnel de la publication.

La bibliothèque n'ayant pas de régie, l'achat de carte de photocopie s'effectue en mairie. Une fois la carte acquise, l'utilisateur doit solliciter l'aide du personnel qui est le seul à être habilité pour manipuler le photocopieur situé à l'étage dans l'espace multimédia.

A chaque photocopie, le crédit est décompté par le personnel de la bibliothèque.

Grille tarifaire pour photocopies :

	Prix
Prix à l'unité	0.15 euros
Cartes de 10 unités	1.5 euros

noir et blanc A4	1 unité
couleur A4	2 unités
noir et blanc A3	2 unités
couleur A3	4 unités

6. Acceptation de la charte et sanctions

L'utilisateur déclare avoir lu l'intégrité de cette charte avant l'utilisation des services multimédia.

L'utilisation des services vaut acceptation de l'ensemble des dispositions et obligations de cette charte sans qu'aucune signature ne soit nécessaire.

Le non-respect de ses règles peut entraîner la suspension temporaire ou définitive du droit d'utilisation du multimédia.



